

En vertu des nouvelles exigences, les fournisseurs étrangers doivent avoir un agent ou un représentant local inscrit sur la liste des fournisseurs de chaque ministère gouvernemental ou organisme décentralisé, et satisfaire aux exigences actuellement à l'étude en ce qui concerne les appels d'offres internationaux.

Les appels d'offres internationaux financés par la Banque mondiale ou la Banque de développement international sont ouverts à tous les pays membres de ces établissements. Depuis tout récemment, la Banque mondiale demande aux entreprises qu'elle finance de joindre aux documents d'appel d'offres une déclaration sous serment attestant que la société est une entreprise véritablement canadienne officiellement établie au Canada, et que le Canada est reconnu comme un membre adhérent de la Banque mondiale.

Le Mexique n'impose pas le système métrique. Toutefois, étant donné qu'il s'agit du système officiel de poids et de mesures au Mexique, les importateurs exigeront habituellement qu'on l'utilise pour l'étiquetage des produits emballés, bien que le système anglais soit aussi utilisé. Le double étiquetage est acceptable. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol et fournir les renseignements suivants : nom du produit, raison sociale et adresse du fabricant, contenu net, numéro de série (pour l'équipement), date de fabrication, normes d'électricité, précautions à prendre à l'égard des produits dangereux, mode d'emploi, directives pour la manutention ou la conservation du produit et normes obligatoires. Le Mexique a adopté le système international d'unités (SI). Le courant électrique est de 60 cycles, et la tension normale, de 110, 220 et 400 volts. Il est en outre possible d'obtenir du courant triphasé et monophasé de 230 volts.

Préparé par  
Caroline Verut  
pour l'ambassade du Canada  
à Mexico  
Février 1992